

Saviez-vous que...

FICHE D'INFORMATION

Édition PRINTEMPS 2006

Volume 1

IL EST TRÈS DIFFICILE (ET « CONTRAIGNANT ») DE GARDER UN SECRET LONGTEMPS DANS LE MILIEU UNIVERSITAIRE ?....

Parfois, un partenaire privé demande aux universités avec lesquelles il collabore de traiter les résultats d'un projet de recherche ou une portion de ceux-ci comme un « **secret de commerce** » ou un « **secret industriel** » en les gardant secrets soit pour une période de temps déterminée, soit perpétuellement. L'utilisation du secret de commerce peut sembler attrayante puisqu'il s'agit là d'un type de protection n'ayant aucune limitation territoriale et ayant une durée de vie potentiellement illimitée, tant que le secret demeure confidentiel. De plus, le secret de commerce peut paraître peu coûteux comparativement à la prise de brevet. Cependant, son inconvénient réside dans le fait qu'il existe un risque que l'objet du secret soit développé indépendamment par d'autres, puis breveté : ce brevet constituerait donc un obstacle à l'utilisation future du secret.

L'utilisation du secret à court terme est monnaie courante dans les universités qui acceptent régulièrement la confidentialité des résultats de recherche durant une période de temps limitée, afin de permettre le dépôt d'une demande de brevet. Cependant, l'utilisation à plus long terme du secret est moins courante puisque la mise en place des mesures à l'interne destinées à contrôler la circulation de l'information s'avère souvent **difficile** et **contraignante** dans un milieu voué à la diffusion de la connaissance, axé sur la collégialité et caractérisé par la perméabilité.

Sommairement, un « secret de commerce » se caractérise comme suit :

- il vise de l'information qui est unique, originale ou nouvelle sans être évidente;
- il n'est pas connu d'autrui (c'est-à-dire qu'il est relatif à quelque chose que la compétition ne fait pas, ne connaît pas ou à laquelle elle n'a pas accès);
- il procure un avantage concurrentiel à l'entreprise en autant que les concurrents n'y aient pas accès.
- il fait l'objet de mesures qui ont été instaurées pour que son objet demeure confidentiel.

En effet, l'utilisation du secret oblige les chercheurs à accepter et à assumer d'importantes **contraintes** :

- le professeur et l'étudiant ne peuvent faire complètement état de leurs recherches dans des articles et présentations;
- les thèses et mémoires demeurent confidentiels;
- il devient pratiquement impossible de travailler avec d'autres collègues, étudiants ou stagiaires sur l'amélioration de ces résultats à moins de leur faire signer des ententes de confidentialité; et
- il est possible que l'utilisation du secret soit incompatible avec certaines exigences d'agences gouvernementales participant financièrement au projet.

C'est en raison de ce qui précède que les universités acceptent plus rarement de maintenir les résultats de recherche secrets sur de longues périodes de temps et, dans ce cas, moyennant un examen attentif des intérêts en présence au préalable.

Saviez-vous que...

Est une production du Service de la valorisation des résultats de la recherche de l'INRS

Renseignements :

Stephen Fitzpatrick, conseiller juridique
Institut national de la recherche scientifique
Secrétariat général
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9

Téléphone : 418 654-3874
Télécopieur : 418 654-3876

stephen.fitzpatrick@adm.inrs.ca
www.inrs.ca